

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JUILLET 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.07.160**

**Transport en  
commun en site  
propre : approbation  
du projet**

**LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 juillet 2010**

**Secrétaire de séance** : Jacques NOBLE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

**Excusé(s)** :

Christian RAPNOUIL

<b>TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE : APPROBATION DU PROJET</b>
-------------------------------------------------------------------

L'Etat vient de lancer un second appel à projets conformément aux dispositions du Grenelle de l'environnement pour le développement des transports en commun en site propre (TCSP) dont l'objectif est de multiplier par 5 le nombre de km proposés en site propre sur le territoire national d'ici 2020.

Pour être éligibles, les projets doivent s'inscrire dans les objectifs suivants :

- s'intégrer dans une stratégie urbaine globale prévoyant des actions de densification le long des axes de transport,
- favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs et les autres modes de déplacement,
- assurer des dessertes de qualité des grands équipements, notamment les établissements scolaires et de formation et les pôles d'emploi,
- prendre en compte le désenclavement des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,
- présenter une soutenabilité financière à long terme du projet lors de son exploitation, en fonction des ressources de l'autorité organisatrice.

La dépense subventionnable portera sur les dépenses d'infrastructure du TCSP, c'est-à-dire exclusivement ses coûts de travaux.

Les dépenses liées aux acquisitions foncières, aux travaux connexes hors infrastructures, au matériel roulant, aux frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont exclus de la subvention. Le montant maximum de la subvention concernant un réseau pour un bus à haut niveau de service (BHNS) thermique est de 20% du coût des travaux dans un plafond de 5 millions d'euros du km. Les travaux doivent être engagés entre le début 2011 et la fin 2013.

Conformément à la délibération n°28 B du bureau du 19 juin 2008, le GrandAngoulême mène depuis plusieurs mois une étude sur la faisabilité d'un transport en site propre sur l'agglomération. Au cours du comité de pilotage du 16 juin 2010, ont été présentés différents tracés et scénarios pour la mise en œuvre de ce site propre.

Le principe d'un tracé en « double Y », et des travaux en conséquence, a été proposé pour la solution suivante (Girac-Espace Carat / Basseau-place de l'Octroi à Soyaux) pour une distance d'environ 16 km. Le coût moyen au km calculé par le bureau d'études est de 2,85 millions d'euros du km, soit 45,6 millions d'euros de coûts de travaux.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une réflexion globale sur les déplacements urbains dans l'agglomération (PDU).

A ce titre, le projet de tracé du TCSP en l'état actuel s'articule parfaitement avec les réflexions concernant la mise en place de parcs de rabattement (est sur l'Espace Carat, sud à Girac et ouest à Basseau) et la recherche d'un report modal de la voiture particulière vers les transports en commun.

La desserte de Basseau et de la place de l'Octroi (entrée du Champ de Manœuvre) concourra également au désenclavement de deux zones urbaines sensibles (ZUS) du territoire, quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Enfin, le tracé général envisagé (Plateau, L'Isle d'Espagnac) permettra une desserte des pôles de formation et d'emploi et une action urbaine d'aménagement et de densification sur ces axes (route de Bordeaux à Angoulême, alentours de l'Espace Carat).

L'ensemble de ces éléments conduit donc à penser que le projet de TCSP tel qu'il est proposé actuellement pourrait être éligible dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat.

La subvention attendue pourrait s'élever à 9,12 millions d'euros. Le financement restant sera assuré par le GrandAngoulême, notamment par une augmentation du Versement Transport qui serait porté au taux maximum 1,80 % dans le cadre de la réalisation du TCSP.

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 1<sup>er</sup> juillet 2010,

**Je vous propose :**

**DE REpondre** à l'appel à projet pour le développement des transports en commun en site propre.

**DE VALIDER** le tracé du projet de TSCP sur l'agglomération : de Girac à l'Espace Carat, d'une part et, de Basseau à la place de l'Octroi, d'autre part. La longueur du projet de TSCP est de 16 km.

**DE VALIDER** le coût des travaux du projet, soit 45,6 millions d'euros avec une participation de l'Etat à hauteur de 20% du montant des coûts des travaux, à savoir 9,12 millions d'euros.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE  
( 6 ABSTENTIONS : MMES BAPTISTE, PAULAIS-LAFONT –  
MM. DANCHEZ, DUBREUIL, ELIE, VIGIER)**

),

**ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>13 juillet 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>13 juillet 2010</b>